

PROCÈS-VERBAL ET SUIVI DE LA RÉUNION DU COMITÉ PARITAIRE SANTÉ ET SÉCURITÉ SEMB-SAQ-CSN
TENUE LE 10 NOVEMBRE 2009
À LA SALLE TEMPRILLANO DU PDC

<i>Présents :</i>	<i>Absents :</i>	<i>Invités :</i>
France Fortin – Commis rangement 4 Comptabilité-Détail CDQ Benoît Gingras – Conseiller en prévention SAQ et coprésident par intérim Simon La Terreur-Picard – COS 16-19,5 de la succursale 23115 Vickie Michaud – Conseillère en santé et sécurité SEMB Virginie Reeves – Directrice de la succursale 23132 Sylvain Rochon – Représentant à la prévention SEMB et coprésident par intérim Dany Trahan – Directeur de la succursale 33635	Martin Charbonneau – Directeur de secteur Montréal Ouest - Vaudreuil Martin Cloutier – Directeur de secteur Chaudière-Appalaches Steve Dumas – Conseiller en santé et sécurité SEMB SAQ (CSN) Mélanie Grenier – Relations de travail SAQ Émilie Nolet-Rousseau – Conseillère en santé et sécurité SEMB et coprésidente	Monsieur Lionel Bernier, Stein Monast Madame Josée Laliberté, directrice des relations de travail et de la santé et sécurité et mieux-être au travail

Points à l'ordre du jour		Sommaire des discussions et des décisions prises		
Points à l'ordre du jour	Sommaire des discussions et des décisions prises	Qui?	Actions à prendre	Quand? (date)
154.00	Benoît Gingras nous annonce que Sylvie Maltais ne travaille plus à la SAQ. Benoît Gingras préside la 154e réunion et ouvre celle-ci. France Fortin agit comme secrétaire du comité.			

Points à l'ordre du jour	Sommaire des discussions et des décisions prises	Qui?	Actions à prendre	Quand? (date)
	<p>Présentation de Josée Laliberté : Statut sur l'audit SST</p> <p><u>1- Optimisation en SST</u></p> <p>La santé et sécurité est dans le plan stratégique. Il y aura présentation au comité de vérification du CA de la SAQ des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diligence raisonnable; - Gestion des réclamations; - Finances - structure de dossier à la CSST (d'ici le 31 décembre 2009); - Structure du service de santé. <p>Il y a eu deux appels d'offres durant l'été et les consultants choisis sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseiller expert : Monsieur Lionel Bernier - Auditeur : Firme Aon <p>La rencontre avec l'auditeur a eu lieu. Il y a eu des discussions entourant l'échéancier et des actions à prendre afin de finaliser le tout avant le 31 mars 2010. Le plan d'action sera présenté au CPSST. Il y aura des visites de succursales après les fêtes et les directeurs de succursale seront rencontrés.</p> <p>Un comité aviseur est formé et comporte les membres suivant : deux représentants du réseau des ventes, deux préventionnistes de la SAQ, deux représentants du Service de logistique et distribution, un représentant du Service de la paye et un conseiller expert. Le principal rôle du comité aviseur consiste à faire en sorte que l'auditeur respecte son mandat.</p> <p><u>2- Dossier manutention</u></p> <p>L'appel d'offres est en cours. Il y a cinq firmes qui sont retenues jusqu'à maintenant, soit Aon, Entrac, Perrier, ASTE et Sentinelle. La formation sera élaborée en décembre afin d'être prêt pour un pilote en janvier 2010. Il faut cibler les succursales le plus à risque et donner de la formation à environ 1200 employés d'ici le mois d'avril. Par la suite, il y aura une vingtaine de formateurs à l'interne qui seront formés et deviendront ainsi de super formateurs en SST.</p>	Coprés.	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'évolution du dossier par Dominic Larouche. 	Comité du 8 décembre 2009
154.01	<p>Adoption de l'ordre du jour</p> <p>L'ordre du jour est adopté par France Fortin et secondé par Dany Trahan.</p>			

Points à l'ordre du jour	Sommaire des discussions et des décisions prises	Qui?	Actions à prendre	Quand? (date)
154.02	<p>Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2009</p> <p>Dans le point bilan des activités, enlever la succursale 23063. Il reste encore du travail à faire.</p> <p>Le procès-verbal est adopté tel que modifié par Sylvain Rochon et secondé par Virginie Reeves.</p>			
154.03	<p>Suivi des sous-comités</p>			
154.03.01	<p>Communications</p> <p>Le nouveau Sécuri-Tract est sorti. L'article sur la semaine nationale de la SST a été discuté lors des « <i>flashes meeting</i> ». La question de la semaine sur intranet sera : combien de caisses de 750 ml peut-on mettre sur un chariot gris de façon sécuritaire? Elle devrait paraître dans la semaine du 10 novembre prochain.</p> <p>Environ une succursale sur deux n'a pas affiché tous les bulletins Sécuri-Tract. Il faudra faire un rappel dans les succursales pour les aviser qu'il faut garder toutes les publications sur le babillard. Il faut standardiser les succursales et les bureaux pour la documentation de la SST, c'est-à-dire, regrouper tous les documents relatifs à la SST près du babillard.</p>	Sous-comité	<ul style="list-style-type: none"> Attendre la parution de la question sur intranet. Proposer une façon de standardiser le réseau de succursales et les bureaux. 	Novembre 2009
154.03.02	<p>Fiches d'inspection</p> <p>Le déploiement des nouvelles fiches se fera le 8 novembre. Les formulaires seront en format PDF et il y aura une version électronique. Toutes les indications sont bien présentées et toutes les procédures sont indiquées dans intranet. Il est important qu'il y ait un contrôle sur les plans d'action qui seront élaborés suite aux dérogations soulevées. Il faut développer des statistiques. De plus, il serait important d'avoir une liste de priorités à appliquer.</p>	Sous-comité	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un outil qui aidera à prioriser les actions à prendre suite aux dérogations soulevées. 	Janvier 2010
154.03.03	<p>Statistiques</p> <p>Dans l'est du Québec, il y a eu une diminution de 17 % des avis d'accidents par rapport à l'année 2008-2009. 80 % des fiches d'inspection sont complétées et acheminées, ce qui représente une hausse de 50 %. Une bonne prise en charge des dossiers SST fait suite aux nombreuses visites du représentant à la prévention qui a visité plusieurs succursales.</p> <p>Dans l'ouest du Québec, il n'y a pas de diminution marquée des avis d'accidents et il y a environ 60 % des fiches d'inspection complétées et acheminées.</p>			

Points à l'ordre du jour	Sommaire des discussions et des décisions prises	Qui?	Actions à prendre	Quand? (date)
154.03.04	<p>Règles de sécurité</p> <p>Steve Dumas, Martin Cloutier et Sylvain Rochon ont fait un premier travail pour les règles de sécurité. Voici les premiers résultats. Les quatre règles de sécurité se résument aux 4R, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les zones de dégagement; - Rendre disponibles et utiliser les équipements de travail et les équipements de protection individuelle; - Respecter l'hygiène et la salubrité des lieux de travail; - Reconnaître les actions à prendre lors des situations d'urgence. <p>La prochaine étape consiste à trouver la méthodologie de travail pour faire respecter les 4R de la SST dans l'entreprise. Il faut trouver des règles de fonctionnement. Les 4R seront présentées en recommandation à la haute direction afin d'en faire un projet corporatif. Il faut que ce soit intégré dans le plan d'affaires des ventes. Les prochaines étapes sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approbation de la direction; - plan d'organisation. 	Sous-comité	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une méthodologie et des règles de fonctionnement. • Faire une recommandation sur les 4R et la présenter à la haute direction. 	Comité du 8 décembre 2009
154.03.05	<p>Manutention</p> <p>Il y aura présentation du protocole à la succursale 23136 le vendredi 13 novembre prochain.</p>	Sous-comité	<ul style="list-style-type: none"> • Débuter le protocole. • Faire un suivi hebdomadaire du projet. 	Novembre 2009 En continu
154.03.06	<p>Formation et information</p> <p>La formation sur la manutention étant en appel d'offres, le comité va participer aux critères de sélection des formateurs. Il va être suggéré de demander aux délégués et aux directeurs de nommer eux-mêmes les personnes à être formées.</p> <p>Pour les formations de C-21, il faut trouver un moyen de récupérer les directeurs qui étaient absents les 13 et 20 octobre 2009.</p>	Sous-comité	<ul style="list-style-type: none"> • Faire un suivi sur l'appel d'offres. • Élaborer le plan de formation et information pour l'exercice financier 2010-2011. • Suivi sur la formation C-21. 	Comité du 8 décembre 2009

154.04	Suivi des activités du comité			
154.04.01	Refonte de l'intranet Il y a des discussions avec Michelle Perron pour que l'accès à l'information dans intranet soit plus facile. La formation se fera en décembre 2009. Simon La Terreur-Picard et Mélanie Grenier seront les créateurs et Benoît Gingras sera l'approbateur.	Sous-comité	<ul style="list-style-type: none"> • Débuter le travail sur la page d'accueil dès que la formation sera octroyée. 	Comité du 8 décembre 2009
154.04.02	Produits SIMDUT Un petit rappel sur les produits SIMDUT. Une fiche signalétique est un document qui fournit des renseignements sur un produit contrôlé qui sont, entre autres, la composition du produit, ses caractéristiques, les propriétés toxicologiques et les principales mesures de prévention à appliquer. Les produits SIMDUT peuvent être repérés en se référant à l'étiquette du fournisseur du produit. Aucun produit SIMDUT ne devrait être utilisé par les employés. Un document qui sera acheminé aux gestionnaires a été préparé.	Mélanie Grenier	<ul style="list-style-type: none"> • Expédier le document aux gestionnaires et assurer un suivi. 	Décembre 2009
154.04.03	Couteau Le constat est peu concluant. Il serait important de préparer un document afin de recueillir les commentaires. C'est Virginie Reeves qui rédigera le document. Il est primordial de conscientiser les employés sur le but du pilote, voire la diminution des blessures avec ce couteau. Dans le formulaire de commentaires, il faut écrire que l'objectif premier est la sécurité des travailleurs. Il y a une possibilité d'essayer un autre couteau à la succursale 23136. Cette suggestion est refusée par le comité puisqu'il ne répond pas à l'objectif du projet pilote.	Sous-comité Virginie Reeves	<ul style="list-style-type: none"> • Faire un suivi du pilote et élaborer un document afin de recueillir les commentaires. 	Comité du 8 décembre 2009

154.04.04	<p>Grand rendez-vous SST</p> <p>Les conférences se sont avérées intéressantes dans l'ensemble.</p> <p>Virginie Reeves a assisté aux conférences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aujourd'hui, je ne le fais plus - Une entreprise en santé, tout le monde y gagne. <p>Simon La Terreur-Picard :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réinsertion professionnelle après un problème d'ordre psychologique - Bien dans sa peau, d'attaque pour le boulot! <p>Benoît Gingras :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La charge de travail : un facteur déterminant pour la santé et la sécurité - La permanence des correctifs : ça veut dire quoi, concrètement, dans les lieux du travail? <p>Les résumés de ces conférences sont en annexes.</p>			
154.04.05	<p>GBI : Interventions des sous-traitants – Protocole et codes de priorité</p> <p>GBI a une ouverture pour que le comité fasse un protocole et des codes de priorité. Dans un premier temps, il faut les rencontrer pour établir les règles. Sylvain Rochon et Benoît Gingras vont préparer un document sur les procédures.</p>	Sylvain Rochon Benoît Gingras	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontrer le GBI et préparer un protocole. 	Janvier - février 2010
154.04.06	<p>SAQ-Dépôt : Procédure d'utilisation du chariot élévateur sur l'aire de vente</p> <p>Sylvain Rochon et Benoît Gingras vont proposer une procédure pour une utilisation sécuritaire du chariot élévateur dans les SAQ-Dépôt.</p>	Sylvain Rochon Benoît Gingras	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer une procédure. 	Décembre 2009
154.04.07	<p>SAQ-Dépôt : Chaussures de sécurité</p> <p>Les semelles dans les chaussures ne sont pas concluantes. Il faut faire une proposition de rendre disponible certains modèles de type espadrille qui sont disponibles pour les entrepôts de la SAQ. Il sera proposé d'enlever le soulier de type « loafer » puisqu'il n'est pas adapté pour le travail en succursale.</p>	Dany Trahan	<ul style="list-style-type: none"> • Faire un suivi du dossier. 	Comité du 8 décembre 2009
154.05	<p>Tableau des suivis</p> <p>Rien là-dessus</p>			

154.06	<p>Bilan des activités des visites en succursale</p> <p>34 succursales ont été visitées depuis le dernier comité : 9 succursales de la région de la Capitale nationale Est (33553-33573-33559-33694-33596-33508-33515-33564-33605); 2 succursales de la région de Montréal (23228-23009) ; 1 succursale des Laurentides (23207) et 22 succursales de la Montérégie Ouest (23071-23194-23222-23041-23367-23226-23129-23214-23079-23215-23004-23332-23324-23068-23330-23110-23333-23122-23063-23209-23355-23362). Certaines succursales éprouvent de grandes difficultés à respecter les normes minimales de SST. À la succursale 23129, la tenue des lieux et l'accumulation de la marchandise dans l'aire de réserve sont extrêmement dangereuses, car les employés n'ont pas le temps de faire le travail et les livraisons se cumulent. Cette problématique a également été soulevée à la succursale 23171.</p> <p>De plus, certaines succursales doivent composer avec des aires de réserve beaucoup trop petites malgré la présence de surplus de stocks. Dans ces succursales, la gestion des stocks devient un enjeu important. Parfois, l'augmentation des livraisons, un agrandissement ou tout simplement un déménagement sont les seules options disponibles.</p> <p>Les prochaines visites se feront dans l'Outaouais. Il va falloir revoir la pertinence de s'annoncer lors des visites puisqu'il arrive que des opérations de nettoyage ou de maquillage s'opèrent avant notre arrivée en succursale. Cette façon de procéder ne permet pas d'évaluer le portrait réel des lieux de travail.</p> <p>Finalement, peu ou pas de plans d'action sont transmis par les gestionnaires, et ce, malgré la rédaction de rapports forts volumineux suite aux visites d'inspection et la formation octroyée sur la C-21.</p>			
154.07	<p>Varia</p> <p><i>Détecteur de fumée dans les succursales</i> Suite à un incendie à la succursale 23185, on a réalisé qu'il n'y a pas de détecteur de fumée. Dans les édifices commerciaux, il n'y a aucune loi obligeant l'installation. Quand il y a des gicleurs, il n'est pas nécessaire d'avoir un détecteur de fumée. Présentement, il y a des succursales qui n'ont ni l'un ni l'autre. Il y aura une recommandation pour qu'il y ait des détecteurs dans les succursales.</p> <p><i>Problématique lors des fermetures</i> Présentement, il y a des succursales où les directeurs demandent aux employés de laisser les clés dans le coffre-fort et de sortir par la porte arrière lors de la fermeture de la succursale. Le comité désapprouve complètement cette procédure, car il n'est pas sécuritaire d'agir de la sorte.</p> <p><i>SST vs P.10</i> Il y aura relance sur tous les documents et les procédures à suivre entourant la SST aux gestionnaires des succursales pour la P10. Il faut faire des liens visibles dans intranet pour maximiser la santé et sécurité lors de la période la plus occupée de l'année afin de s'assurer que les normes minimales sont respectées comme elles le doivent tout au long de l'année.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et transmettre une recommandation pour l'installation de détecteurs de fumée. • Suivi à faire auprès des gestionnaires au sujet des problèmes encourus lors des fermetures. • Relancer les gestionnaires sur les produits SIMDUT, le vol à l'étalage, les étalages promotionnels et les normes à respecter sur l'aire de vente ainsi que les bouts d'îlots. 	<p>Comité du 8 décembre 2009</p> <p>Novembre 2009</p> <p>Novembre 2009</p>

154.08	Levée de l'assemblée. Simon La Terreur-Picard propose la levée de l'assemblée à 16 heures 15.			
--------	---	--	--	--